

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties  
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

**Comité II**

**PROJETS DE DÉCISIONS SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat, sur la base du document CoP17 Doc. 12 comme décidé lors de la quatrième séance du Comité II (voir document CoP17 Com. II Rec. 4 Rev. 1).*

Amendements aux décisions 16.9 et 16.10

Décision 16.9 (Rev. CoP17)

**À l'adresse du Comité permanent**

Le Comité permanent, lors de ses 69<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> sessions, sur la base d'un examen réalisé par le Secrétariat évalue le fonctionnement de la politique relative aux conflits d'intérêts énoncée dans le paragraphe c), sous *Concernant la représentation au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes*, de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16) *Constitution des comités*, et fait des recommandations visant à peaufiner la définition du conflit d'intérêts, le cas échéant, et concernant un mécanisme permettant de traiter de tels conflits en se référant aux mécanismes de ce genre élaborés par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ou par d'autres organisations ou organes internationaux pertinents, pour examen à la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

Décision 16.10 (Rev. CoP17)

**À l'adresse du Secrétariat**

Le Secrétariat continue à réunir des exemples de procédures relatives aux conflits d'intérêts au titre d'autres accords et organisations pertinents, et prépare un rapport pour examen aux 69<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> sessions du Comité permanent.